



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.21
5 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 20. Assistance humanitaire

1. À sa 32e séance, le 24 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 20, intitulé "Assistance humanitaire", du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Débat

2. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux activités du Département des affaires humanitaires et à l'orientation générale du programme 20 proposé.

3. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il était important de coordonner les activités du Département avec celles des institutions spécialisées compétentes et des autres organisations gouvernementales et non gouvernementales ayant des activités d'assistance humanitaire, de manière à éviter les chevauchements et les doubles emplois.

4. Certaines délégations ont souligné l'importance des activités relatives à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et la nécessité de veiller à ne pas répéter ces activités ailleurs dans le Département.

5. Certaines délégations ont considéré qu'il faudrait étendre la capacité d'alerte rapide du Département aux situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement, notamment celles qui sont liées aux centrales nucléaires.

6. Une délégation, qui a exprimé son appui résolu au Département, a noté avec préoccupation que celui-ci incorporait à son plan de travail plusieurs activités nouvelles sans préciser comment il serait financé. Elle a demandé des éclaircissements sur le financement des activités nouvelles ci-après :

- a) élaboration et diffusion de supports pédagogiques pour les programmes de sensibilisation aux dangers des mines [par. 20.4 e)];
- b) promotion et élaboration de technologies nouvelles pour les opérations de déminage (ibid.);
- c) élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la formation à l'échelle du système, qui comprendrait un programme de formation à l'intention du personnel de coordination affecté à la gestion des situations d'urgence complexes, au Siège et sur le terrain [par. 20.6 d)];
- d) création d'un service d'urgence écologique [par. 20.12 c)].

Cette délégation a également demandé des éclaircissements sur le rôle de plaidoyer du Département des affaires humanitaires [par. 20.14 b)].

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 20 du projet de plan à moyen terme pour la période biennale 1998-2001.
